



## Saisie attribution du 8/8/2018

Par **Franck de lille**, le **27/09/2023** à **06:50**

Bonjour je me bat depuis 5 ans avec ma banque pour un crédit que j ai souscris.

je me suis retrouvé en invalidité après 10 échéances payées ,

j ai fait donc jouer mon assurance souscrite sur ce crédit qui

bien évidemment ne veut pas prendre en charge son egagement

apres m avoir envoyé par écrit un accord de principe.

bref mon jugement avait été rendu il y a plus de 5 ans et les huissiers

se succèdent pour réclamer cette dette.

y a t il prescription au bout de 5 ans ,puis je les sommer d arrêter de me harceler?

dans l attente de vous lire,

bien cordialement pour les infos que vous donnerez pour enfin sortir de cela

Par **P.M.**, le **27/09/2023** à **09:03**

Bonjour,

Un Jugement n'est prescrit qu'au bout de 10 ans sauf interruption de la prescription...